

ASSEMBLÉE DU 2 FÉVRIER 2015 EN BREF



Suite à l'envoi de lettres à ceux qui avaient des arrérages de taxes de plus de deux ans, tous ont effectué un paiement. Il n'y a donc aucun immeuble à transférer à la MRC.

Jean-Denis Vachon donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'un puits d'essai et la réalisation d'un essai de pompage sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises de forage, au choix de la directrice générale, pour l'aménagement d'un puits d'essai de 300 mm de diamètre.

Il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes de consultants en hydrogéologie pour accompagner la municipalité dans sa démarche de recherche en eau dont les prochaines étapes sont l'aménagement d'un puits d'essai et la réalisation d'un essai de pompage.

Sur proposition d'Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric fasse effectuer une petite étude par la compagnie EALUX sur l'éclairage au LED pour un montant se situant entre \$500 et \$1 000 afin de bien se faire conseiller pour effectuer la conversion graduelle de l'éclairage de la municipalité

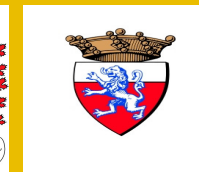
L'unité d'urgence devra être remplacée prochainement. Une offre de service a été demandée à Dan Roy pour monter le devis technique. Cette offre s'élève à \$5 250. D'autres vérifications seront faites pour voir s'il serait possible d'obtenir le même service à moindre coût.

Il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric participe au programme Multi-Aventures 2015 pour un nombre maximum de cinq (5) participants.

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu qu'Henri Gagné participe à l'évènement bénéfique de dégustation de Vins et fromage du Club Parentaïde le 27 février au coût de \$65.

LE FRÉDÉRICOIS

FÉVRIER 2015



BULLETIN MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC



JOYEUSE SAINT-VALENTIN À TOUS !

ÂGE D'OR

On fête la Saint-Valentin, mercredi le 11 février. Tournoi de cartes en après-midi suivi d'un souper au Restaurant du Parc à 17 h.

Donnez votre nom à Lucie 426-1691 ou Jacqueline 426-2645.

Déjeuner– anniversaire mardi 17 février 2015 à 8h., au Restaurant du Parc.



La municipalité de St-Frédéric continue de « penser et agir famille »

La municipalité de St-Frédéric grâce à la collaboration du Ministère de la famille, entame la mise à jour de sa politique familiale initialement adoptée en 2008. Elle poursuit ainsi son orientation de « penser et agir famille » et pousse plus loin sa réflexion sur le bien-être des familles de son milieu.

Les comités familles

La municipalité révisera les besoins des familles du milieu et proposera de nouvelles pistes d'amélioration pour les trois prochaines années à travers un second plan d'action en faveur des familles. Le projet, qui a une durée de huit mois, sera mené par un comité de travail pour les familles qui a récemment été formé. Si vous souhaitez intégrer le comité famille de votre municipalité, il est possible de le faire en contactant Mme Jessica Boutin au jessica.boutin@clubparentaide.com.

Connaître vos besoins

Au courant de l'année 2014, la municipalité a récolté les besoins des familles via un questionnaire écrit. Tout parent d'enfants de moins de 18 ans qui n'aurait pas eu la chance de remplir le questionnaire et qui souhaiterait exprimer ses besoins peut le faire en s'adressant à son bureau municipal.

Pour toute demande d'information supplémentaire, il est possible de contacter Mme Jessica Boutin au Club Parentaide Beauce-Centre au 418 397-1460 ou via courriel au jessica.boutin@clubparentaide.com.

BIBLIOTHÈQUE RAYON DE SOLEIL

La campagne , **FÉVRIER, MOIS COUP DE CŒUR** , se déroulera du 1er au 28 février 2015. L'activité a pour but de faire découvrir les coups de cœur des membres du personnel ou des usagers. En marquant vos documents préférés de l'autocollant « Coup de cœur » vous favoriserez de belles découvertes.

« **L'heure du conte** » avec l'animatrice Mélanie Hince, aura lieu jeudi 12 février à 18h45 à la bibliothèque

Thème : La Saint-Valentin

Concours « LE MOT JUSTE » Le concours en ligne vise à faire connaître le portail du Réseau Biblio et des bibliothèques et à stimuler l'abonnement.

Le concours se déroulera du 1er au 28 février 2015. Les participants devront compléter le formulaire accessible à compter du 1er février sur le portail du Réseau Biblio CNCA. Le concours s'adresse à deux catégories de participants:

Jeune (6-12 ans) 5 questions à compléter

Adultes (13 ans et +) 10 questions à compléter

PRIX RÉGIONAUX

Trois prix d'une valeur de 655\$ seront offerts par le Réseau Biblio CNCA :

- Ipad mini de Apple, Wi-Fi, 16 Go avec écran Retina, valeur de 350\$
- Casque d'écoute Beats Solo 2 valeur de 230\$
- Carte-cadeau du magasin Archambault valeur de 75\$
-

Pour être admissible au concours, la personne doit être abonnée à la bibliothèque. Elle doit remplir le formulaire de participation en ligne en prenant soin de compléter tous les champs identifiés par un astérisque (*). Elle doit de plus répondre correctement aux 10 questions apparaissant sur le formulaire. Le concours est aussi ouvert au personnel des bibliothèques.

Parents de tout-petits : Les Apprentis-Sages de la vie

Ce groupe s'adresse aux parents d'enfants de 2 à 5 ans. Il est d'une durée de 7 semaines, selon les thématiques suivantes :

MODULE DE PRÉSENTATION

- ❶ Dans ma famille, je suis d'abord une personne
- ❷ La gestion de la colère
- ❸ Reconnaître les étapes de développement de mon enfant
- ❹ La discipline au coeur de ma famille .
- ❺ Les responsabilités éducatives des parents .
- ❻ La communication et apprivoiser la rivalité
- ❼ Je suis un parent avec des qualités et des forces

Le programme est offert gratuitement, avec possibilité de service de gardiennage.

Sur inscription seulement

Dates: Les mercredis soir, du 11 mars au 22 avril 2015 Heures: De 18 h 30 à 20 h 30

Lieu: Hôtel de ville, Saint-Victor

Pour vous inscrire ou avoir plus d'informations :

Nathalie Poulin au 418-397-1460 poste 122,
courriel : nathalie.poulin@clubparentaide.com



LA COOP DE SANTÉ ROBERT-CLICHE INNOVE ENCORE AVEC DEUX NOUVEAUTÉS TRÈS ATTENDUES

PREMIÈRE NOUVEAUTÉ

Inscription téléphonique pour le sans rendez-vous

Dès le 8 février, l'inscription aux périodes de sans rendez-vous se fera par **téléphone uniquement**. Comme d'habitude, l'inscription aux périodes de sans rendez-vous est réservée à ceux et celles qui ont un dossier médical ouvert à la Coopérative de santé Robert-Cliche.

AVANTAGE POUR LES MEMBRES : Obtenez l'heure approximative de votre consultation dans le confort de votre demeure pour ensuite vous déplacer seulement quelques minutes avant l'heure prévue!!! **N'oubliez pas que votre CONTRIBUTION ANNUELLE doit être payée pour bénéficier de cet avantage.**

IMPORTANT – Pour obtenir une confirmation de l'heure de votre consultation, notre base de données doit contenir vos coordonnées à jour, incluant VOTRE COURRIEL ET VOTRE NUMÉRO DE CELLULAIRE, car les rappels se feront par messages textes et/ou courriel. Nous demandons aux membres de bien vouloir confirmer leurs coordonnées en écrivant à info@coopsanterc.com. Si vos enfants sont également membres de la Coopérative, veuillez préciser leurs noms, l'adresse courriel et le numéro de cellulaire où nous devons confirmer l'heure prévue de leurs futures consultations.

Les inscriptions au sans rendez-vous se feront maintenant en appelant au 1-855-587-4788.

Pour le sans rendez-vous du matin, les lignes seront ouvertes dès 18h45 la veille.

Pour le sans rendez-vous d'après-midi et du soir, les lignes seront ouvertes dès 8h00 le jour même.

À noter que, suite à leur inscription téléphonique au sans rendez-vous, les non membres ne recevront pas de confirmation de l'heure prévue de leur consultation. Pour le sans rendez-vous du matin, ils devront se présenter à la clinique à 8h00 et à 16h00 pour le sans rendez-vous du soir. Ils devront demeurer sur place même si l'heure de consultation est prévue pour plus tard.

Pour ceux et celles qui ont un dossier médical ouvert à la Coopérative de santé Robert-Cliche et qui désirent en devenir membre pour pouvoir profiter du nouvel avantage, imprimez le formulaire au <http://bit.ly/1L4UfZn> et retournez-le à la Coopérative accompagné d'un paiement de 100\$. La méthode la plus rapide de s'inscrire est de venir le faire directement au secrétariat de la Coopérative.

DEUXIÈME NOUVEAUTÉ

Accès à du sans rendez-vous les fins de semaine

À partir du 6 février, les patients de la Coopérative de santé Robert-Cliche auront accès à des périodes de sans rendez-vous à toutes les fins de semaine, c'est-à-dire le **vendredi soir, le samedi avant-midi et le dimanche avant-midi**. Le sans rendez-vous de fin de semaine sera offert en alternance entre la Coopérative de santé Robert-Cliche et le GMF des Abénakis. Ainsi, les fins de semaine où la Coopérative sera fermée, les patients de la Coop pourront s'inscrire tout de même aux périodes de sans rendez-vous du GMF des Abénakis,

La fin de semaine, les patients seront informés de la clinique où aura lieu leur consultation lors de leur inscription au sans rendez-vous en appelant au 1-855-587-4788.



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

La MRC Robert-Cliche voit à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* sur son territoire depuis 2009. Elle doit s'assurer que les installations septiques de toutes résidences non reliées à une infrastructure d'égout public sont non polluantes et répondent aux exigences de la réglementation.

À cet effet, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrains d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour l'année 2015 et l'année 2016 sont celles indiquées au tableau. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une vérification à la conformité au Q-2, r.22 et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

RAPPEL : Un RAPPORT décrivant les travaux réalisés comprenant une ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION SEPTIQUE AU Q-2, r.22 doit être remis au Service régional d'inspection en environnement au plus tard 30 jours après à la mise en service du système épurateur.

2003 À 2108	ROUTE 112	Saint-Frédéric
3	RANG BAS SAINT-ANTOINE	Saint-Frédéric
10	ROUTE GIGUÈRE	Saint-Frédéric
0 (3X), 771	ROUTE SAINT-AMABLE	Saint-Frédéric
0 (2X), 751 à 757	RANG SAINT-NARCISSE	Saint-Frédéric
704 À 727	RANG SAINT-PIERRE	Saint-Frédéric
1400 À 1442	RUE LEHOIX	Saint-Frédéric
2128 À 2136	RUE PRINCIPALE	Saint-Frédéric
918 À 924	ROUTE 276	Saint-Frédéric

Un crédit d'impôt pour les travaux d'installation septique

Depuis l'acquisition de la compétence en 2009, la MRC Robert-Cliche voit à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* sur son territoire. Elle doit s'assurer que les installations septiques de toutes les résidences non reliées à une infrastructure d'égout public soient non polluantes et répondent aux exigences de la réglementation.

À cet égard, il est certain que les propriétaires dont les installations sont polluantes doivent procéder à des travaux visant à régulariser leur situation.

Votre MRC souhaite informer les contribuables de la possibilité de se prévaloir du crédit d'impôt LogiRénov, qui peut s'appliquer entre autres pour les travaux d'installation septique.

Voici un extrait du site web de Revenu Québec:

CRÉDIT D'IMPÔT LOGIRÉNOV

Ce crédit d'impôt remboursable est mis en place **temporairement** [...]

Il s'adresse à tout particulier, propriétaire ou copropriétaire, qui fait exécuter des travaux de rénovation de son lieu principal de résidence.

Les travaux de rénovation doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 24 avril 2014 et avant le 1er juillet 2015.

L'aide financière accordée grâce à ce crédit d'impôt à l'égard d'une résidence admissible, qui est d'un montant maximal de 2 500 \$, est égale à 20 % des dépenses admissibles qui dépassent 3 000 \$.

Pour de plus amples renseignements sur la détermination du crédit d'impôt et sur l'admissibilité à ce dernier, nous vous invitons à contacter Revenu Québec au 1-800-267-6299 ou visiter leur site web au www.revenuquebec.ca et taper «logirenov» dans la recherche.

OPERATION BENEVOLE

PASSEZ-VOUS LE MOT...

« L'écoute est le cadeau le plus rare et le plus précieux
à offrir à une personne en difficulté »

Vous aimez écouter...

Vous voulez aider des personnes autour de vous...

Vous êtes une personne de cœur et sensible aux réalités de la vie

JOIGNEZ-VOUS À UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE !!

Afin de pouvoir intégrer l'équipe, vous devez tout d'abord réussir une entrevue de sélection basée sur des critères bien précis.

À la suite de l'entrevue de sélection, une formation en écoute active d'une durée de 28 heures doit être suivie. On y aborde les techniques et les attitudes de base en écoute active et en relation d'aide ainsi qu'une formation de Sentinelles.

Prochaine formation offerte :

21-22 février 2015 et
28 février- 1^{er} mars 2015

Venez vivre une expérience des plus enrichissantes et des plus utiles dans la communauté !

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418-228-3106



Programme Éveil 1 et 2 pour les parents et leurs enfants (0-12 mois) et (12-24 mois)

Cinq rencontres interactives avec bébé sur différents thèmes :

Le langage

Le développement moteur et global

Le lien d'attachement

L'alimentation

Une journée dans la vie de bébé / sécurité

*** L'ordre des thèmes peut varier ***

Viens passer du bon temps avec ton enfant tout en partageant
avec d'autres parents !

Le programme est offert gratuitement

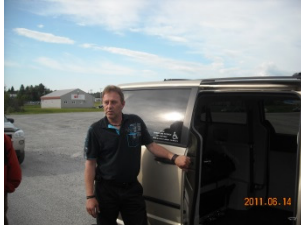
Pour information et inscription:

Nathalie Poulin 418-397-1460 poste 122

nathalie.poulin@clubparentaide.com



TRANSPORT À TARIF EXCEPTIONNEL DE 20\$



Transport
Collectif
de Beauce

Vous offre dès maintenant, trois
parcours vers les centres hospitaliers

Les transports sont au coût de 10\$
par déplacement soit, 20\$ pour l'aller-retour.

Il faut réserver votre place 48 heures

à l'avance au 418-397-6666.

- Le parcours partant de la Villa du Moulin et Domaine de Domaine de la Beauceilloise et se rendant à l'**Hôtel-Dieu de Lévis**
- Arrivée à Lévis vers 9h00 et 12h30
- Retour vers 12h45 et 17h00

- Le parcours partant de la Villa du Moulin et du Domaine la Beauceilloise se rendant à l'**Hôpital de St-Georges**

- Le parcours partant de la Villa du Moulin et se rendant au **Centre Paul-Gilbert de Chany**

- Le mardi et le jeudi

- Le lundi, mercredi et vendredi

- Arrivée à St-Georges vers 8h00

- Arrivée vers 10h00

- Retour vers 12h00 ou avant sur appel

- Retour sur appel

- Réservation possible le matin même avant 8h45

Vous pouvez également consulter le site Internet

www.transportcollectifdebeauce.com

Comité culturel-métiers traditionnels

Dans le bulletin de septembre 2014, nous mentionnions que la notion de patrimoine référerait aussi aux personnes qui ont participé au développement de leur communauté au travers l'exercice de leur métier ou profession. Et d'ajouter que le comité culturel de la MRC Robert-Cliche avait convenu de produire des capsules vidéo pour mettre en valeur quelques métiers dont la pratique se perpétue; leur réalisation a été confiée au musée Marius Barbeau sous la supervision de madame Johanne Lessard, directrice du musée.

Les municipalités ont ainsi été conviées à cibler un ou deux métiers ou professions parmi ceux qui ont été proposés. La municipalité de Saint-Frédéric a choisi celui d'*enseignante d'école de rang* dont plusieurs d'entre vous ont sans doute gardé un très bon souvenir. Ce choix a de plus le mérite de mettre en valeur une profession exercée par des femmes, dont la contribution est trop souvent passée sous silence.

Une première étape a été franchie grâce au concours de madame Gertrude Gagné, qui a tôt fait de prendre contact avec mesdames Blanche-Yvonne et Blanche-Yvette Giguère pour mener à bien ce projet. Leur collaboration et, disons-le, leur prestation ont été remarquables et nous tenons à les en remercier. Soulignons également le professionnalisme et le naturel de madame Lessard avec qui il a été facile et agréable de travailler : un gros merci!

Le tournage du témoignage de nos enseignantes a été fait par TV-Cogeco qui en garde un droit de diffusion. Reste maintenant à le condenser sous forme de capsule dont la durée prévue ne devrait pas dépasser les 10 minutes. Cette capsule sera ultérieurement versée sur plusieurs sites Internet (MRC, CLD, musée Marius Barbeau...) dont celui de la municipalité de Saint-Frédéric. Nous vous en informerons le moment venu.

Compteurs intelligents d'Hydro-Québec

La municipalité tient à informer les citoyens qui sont inquiets de l'installation des nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec à leurs résidences qu'ils ont toujours le choix de les refuser. Ils peuvent le faire en appelant directement Hydro-Québec. Aussi, plusieurs sites internet proposent des modèles de lettres de refus. La plupart de ces sites ont été créés par des regroupements de citoyens, la municipalité se dégage donc de toute responsabilité concernant le contenu de ces sites. En voici quelques uns : www.cqlpe.ca/Opposition.htm

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/>